



Authentic NORMANDY

Fleurs de terroir

Une journée en Pays d'Auge



AU PROGRAMME

10h à 11h30 : Visite audioguidée - Village Fromager Graindorge

La fromagerie Graindorge vous propose une visite unique au cœur de ses ateliers de fabrication. A travers un couloir de galeries vitrées, le visiteur découvre les étapes de fabrication du Livarot et du Pont l'Evêque, fromages d'appellation d'origine contrôlée de Normandie.

12h à 14h : Déjeuner au restaurant à la Grâce de Dieu - St Pierre en Auge

14h30 à 16h30 : Visite théâtralisée et découverte des jardins - château de Canon *Visite théâtralisée à l'intérieur du château*

Nous sommes en 1775, Anne-Louise Elie de Beaumont vient de terminer les travaux de son beau domaine de Canon. Elle vous accueille dans sa nouvelle demeure, cette «maison de champs» qu'elle vous invite à visiter. Justement, une table de fête vient d'être dressée dans la salle à manger !

Visite libre des jardins de Canon

Accompagné d'un plan, découvrez ce parc d'exception qui vous réserve de nombreuses surprises : pressoir, orangerie, fabriques, cascade et bien sûr les magnifiques chartreuses, ces jardins de fleurs vivaces enfilade.

16h30 à 17h : Collation - château de Canon

Café, thé, petits gateaux : avant de repartir, profitez d'une pause gourmande dans un cadre splendide !

MENU

Parfait de foies blonds
et sa confiture d'oignons



Confit de canard maison
et son jus au thym
Gratin de pommes de terre
à la muscade



Les trois fromages régionaux



Biscuit glacé à la vanille,
chocolat chaud

Renseignements et réservations

Château de Canon / +33 (0)2 31 20 65 17 / Alice Le Breton canon.accueil@gmail.com

Le tarif comprend les visites et dégustations mentionnées au programme et le repas boissons incluses. Tous les convives devront choisir le même menu.

Le prix ne comprend pas le transport, les dépenses personnelles, l'assurance voyage, l'assurance bagages.

Le règlement est à effectuer auprès de chaque prestataire. Réservation au plus tard 72h à l'avance. Passé ce délai, tout désistement sera facturé.

Règlement de 50% du montant total à titre d'arrhes à la réservation pour confirmation.